

Suite à des travaux d'harmonisation entre les 3 FREDON du Grand-Est, la charte régionale Commune Nature permet d'amener les collectivités vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des voiries, des espaces verts et autres espaces publics. La FREDON Champagne-Ardenne et la région Grand-Est vous accompagnent dans vos démarches. Pour en savoir plus, suivre ce [lien](#) .

Une charte d'entretien des espaces publics Picardie existe également, animée par l'URCPIE. Pour en savoir plus, suivre ce [lien](#) .